CONVENTION DE PROJET D’INTÉGRATION

# PRÉAMBULE

Le Collégial international Sainte-Anne est un établissement d’enseignement privé québécois, d’ordre collégial. Il est agréé par le ministère de l’Éducation du Loisir et du Sport du Québec, et régi par les lois de l’enseignement privé et le règlement des études collégiales.

Les étudiants, inscrits en 2e année de chacun des programmes du Collégial international Sainte-Anne, effectuent un projet d’intégration crédité qui se tient durant les dernières semaines de leur 4e session d’études. Ce projet d’intégration leur permet de vivre une expérience riche et formatrice, unique, en relation directe avec le programme d’études qu’ils ont choisi. Les projets d’intégration doivent permettre aux étudiants d’appliquer concrètement les compétences acquises tout au long du programme.

La présente convention règle les rapports entre les parties, ainsi que leurs droits et obligations respectives dans le cadre de l’organisation de ce projet d’intégration (ci-après désigné PROJET).

# LES PARTIES

## Personne (Organisation) - Ressource (ci-après désigné RESSOURCE)

|  |  |
| --- | --- |
| Nom : |  |
| Courriel : |  |

## Personne - Contact (ci-après désigné CONTACT) (*si différente de la Personne - Ressource*)

|  |  |
| --- | --- |
| Nom : |  |
| Courriel : |  |

## Étudiant (ci-après désigné ÉTUDIANT)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom : |  | Code permanent : |  |
| Courriel : |  | | |

## Superviseur de projet (ci-après désigné SUPERVISEUR)

|  |  |
| --- | --- |
| Nom : |  |
| Courriel : |  |

## Collégial international Sainte-Anne (ci-après désigné CiSA)

1300 boulevard Saint-Joseph, Montréal (Québec) H8S 2M8

Dûment représenté par :

Rachel Gendron, Directrice  
(514) 637-5000 poste 812  
[rachel.gendron@sainteanne.ca](mailto:rachel.gendron@sainteanne.ca)

Daniel Sincu, Directeur des études  
(514) 637-5000 poste 811  
daniel.sincu@sainteanne.ca

# IL EST CONVENU DE CE QUI SUIT :

* Le PROJET se tiendra entre le 10 avril et le 18 mai 2020, et la durée exacte sera déterminée par l’ÉTUDIANT et la RESSOURCE, avec l’approbation du SUPERVISEUR.
* Le PROJET permettra à l’ÉTUDIANT de participer aux activités de la RESSOURCE, et de son organisation s’il y a lieu, de partager des éléments de son projet académique avec la RESSOURCE, et/ou de compléter ses travaux de projet académique en collaboration avec la RESSOURCE.
* La RESSOURCE accompagnera l’ÉTUDIANT afin de créer des conditions propices à la réalisation du PROJET, et ce, sans aucun engagement dans le cadre d’un contrat de travail.
* Le CONTACT assure la communication avec le CiSA, notamment en cas de conditions extraordinaires qui pourraient survenir dans le cadre du PROJET. Aucune responsabilité légale n’est associée au CONTACT. La RESSOURCE et le CONTACT peuvent être une seule personne.
* Le SUPERVISEUR est un professeur du CiSA qui est responsable des évaluations du projet de l’ÉTUDIANT et qui assure la coordination du PROJET. Toute question relative à l’exécution du PROJET sera concertée avec le SUPERVISEUR.
* La RESSOURCE et le CONTACT peuvent également se référer en tout temps à Madame Rachel Gendron ou M. Daniel Sincu pour toute intervention ou information supplémentaire pendant la durée du PROJET.
* L’ÉTUDIANT est couvert par l’**assurance-responsabilité civile** du CiSA, tant au Canada qu’à l’international.
* L’ÉTUDIANT reconnaît que, dans le cadre du PROJET, sauf avis contraire, sont réputées **confidentielles** toutes les informations (documents, savoir-faire, projets de recherche, projets d’activités, etc.) auxquelles il aura accès directement ou indirectement dans l’exécution des tâches qui lui seront confiées par la RESSOURCE. L’ÉTUDIANT s’engage aussi à respecter le caractère confidentiel de ces informations lors des *Correspondances*, les 22 et 23 mai 2020.
* L’ÉTUDIANT s’engage à se conformer aux dispositions des règlements, règles et principes en vigueur sur les lieux du PROJET, à en respecter la philosophie et à se conformer aux directives d’organisation qui lui seront fournies par les responsables ou par la RESSOURCE.
* En cas de non-respect des obligations par l’une des PARTIES, ou en cas d’inconduite ou d’absences injustifiées de l’ÉTUDIANT, une PARTIE peut mettre fin à la convention, par un avis écrit aux autres PARTIES.

# DESCRIPTION DU PROJET

|  |
| --- |
|  |

# ACCEPTATION DE LA PRÉSENTE CONVENTION

Par la préparation de la présente convention et l’envoi de ce document par voie électronique, l’ÉTUDIANT, le SUPERVISEUR et le représentant du CiSA confirment leur acceptation des termes de la présente convention.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

ÉTUDIANT SUPERVISEUR CiSA

En écrivant son nom complet, en inscrivant la date de lecture de ce document et en retournant ce document par voie électronique, la RESSOURCE, et le CONTACT lorsqu’applicable, confirment l’acceptation des termes de la présente convention.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |

RESSOURCE DATE CONTACT DATE